

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum (urgence sanitaire) : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 09

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2021-056

APPROBATION DE LA
CONVENTION DE PROJET URBAIN
PARTENARIAL (PUP)
DES « PORTES DE L'OCEAN –
ILOT 1 »

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 avril 2021 et affichée le 28 avril 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **25 MAI 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 mai 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi quatre mai, à 17h00, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de Mme Le Toullec, 1^{ère} adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, M. Patrice Payet, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Claude Adois), Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe (par M. Henry Hippolyte), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint), M. Zakaria Ali (par M. Jean-Max Nages), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Casimir (par Mme Firose Gador).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 17 h 11 (point n° 1. Motion de soutien peuple comorien), Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (point n° 3. Note information opérations investissement éligibles aux mesures d'urgence crise sanitaire).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 02 (après vote point n° 10. Action de mutualisation documentaire avec le Territoire de la Côte Ouest - Approbation des modalités et des dispositions de la convention relative à l'offre « DALLOZ Collectivités » 2021-2024).

Absents : Mme Gilda Breda, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-056

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
(PUP) DES « PORTES DE L'OCEAN – ILOT 1 »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 ;

Vu le PLU de la ville de Le Port approuvé le 29 juillet 2004 et modifié en dernière date par délibération n° 2018-163 du 2 octobre 2018 ;

Vu La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le compromis de vente signé le 13 août 2019 avec le groupement *ICV/OPALE-ALSEI/SEMADER*, attributaire de l'ilôt 1 sur l'opération « Portes de l'Océan » ;

Vu la délibération n°2021-044 du Conseil Municipal du 13 avril 2021 approuvant la signature d'un avenant à la promesse de vente sus-mentionnée ;

Vu la délibération n°2021-045 du Conseil Municipal du 13 avril 2021 instituant un périmètre de PUP au sens de l'article L.332-11-3 II du Code de l'urbanisme, sur l'opération « Portes de l'Océan » ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Aménagement – Travaux – Environnement », du 21 avril 2021 ;

Vu le projet de convention PUP annexé au rapport présenté en séance le 4 mai 2021 ;

Considérant l'attribution au groupement *ICV/OPALE/SEMADER* en date du 13 août 2019 pour la réalisation de l'ilôt 1, à la suite de l'appel à projet de 2018 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) des « Portes de l'Océan - Ilot 1 » jointe en annexe du rapport,

Article 2 : d'exclure du champ d'application de la taxe d'aménagement, pendant une durée de 10 ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention, les constructions édifiées dans le périmètre de ladite convention, en application de l'article L332-11-4 du Code de l'Urbanisme,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le 31/05/2021



ID : 974-219740073-20210504-DL__2021_056-DE